



Un demi-millier de constructions potentiellement concernées par des démolitions annoncées après inspection

Le trio de mesures que la ville de Douala va prendre pour prévenir le phénomène d'effondrement d'immeubles en construction dans le Wouri doit traduire le changement de braquet dans les contrôles, à en croire le gouverneur du Littoral Samuel Ivaha Diboua. A la fin de la réunion extraordinaire des responsables du secteur que ce dernier a convoquée dans ses services ce mardi 21 juin 2016, le délégué du gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala, Fritz Ntonè Ntonè a, en effet, déclaré que la brigade de contrôle et répression mise en place par la loi en cette matière va rentrer davantage en action.

Ensuite, la ville veillera à travers la commission ad hoc de délivrance des permis de bâtir et des certificats de conformité, à accompagner les promoteurs immobiliers de bonne foi pour qu'ils accèdent systématiquement au service des ingénieurs de génie civil.

Mais avant tout cela et enfin, un recensement va s'achever (500 déjà comptés) dans le mois à venir afin d'identifier tous les immeubles menaçant ruines. Douala pourra alors agir de manière préventive. Ces mesures matérialisent l'option que l'administration du Littoral a prise pour éviter des catastrophes comme celle qui a causé la mort de cinq personnes aux premières heures du dimanche 20 juin 2016 à Ndogbat. Ce qui changera donc, a précisé le gouverneur,

c'est que les agents des communes qui sont informés des lancements de chantier dans tous les coins de la ville devront systématiquement en référer à la brigade de contrôle. « Le principe est le même que celui des comités de vigilance pour la sécurité. Ils ne remplacent pas les commissariats de police ou les gendarmeries. Ils feront pareil désormais car chacun sait qu'aucune pierre ne peut être posée dans Douala à leur insu », a expliqué Ivaha Diboua.

Les maires de Douala III et V ont confirmé la justesse de cette option en réclamant une meilleure synergie entre la Communauté urbaine et les communes d'arrondissement. « Il nous arrive de nous décourager face aux chantiers irréguliers. Nous avons des équipes qui descendent sur le terrain pour faire respecter la règle et arrêter des travaux. Le problème vient souvent de ce que des agents de la Cud s'interposent et ordonnent de laisser faire car les dossiers des chantiers en cause sont en examen », a déclaré en substance le maire de Douala V, Gustave Ebanda. Dans le drame de Ndogbat, le promoteur du R+3 aurait par exemple introduit un dossier qui n'a pas été agréé.

© Jean Baptiste KETCHATENG, cameroon-tribune.cm
